Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260615-D2026_06_83-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le lundi 15 juin à 20h03, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 11/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 12

Étaient présents : POSTE Olivier, GUERIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : Nelly TALVA, Edouard ORY et Delphine MAZUÉ
Pouvoir de Delphine MAZUÉ à Olivier POSTE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Christèle CHALOPIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.06.83 Chemins ruraux : ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation

Monsieur le Maire donne lecture des courriers suivants :

- M. LEFRANT Mickaël et Mme SAMSON Estelle riverains du CR 219, courrier reçu le 21 mai 2026
- M. MARTIN Benoît et Mme DELANGLE Valérie riverains du CR 219, courrier reçu le 12 juin 2026
- M. GAVREL Fabrice riverain du CR 182, courrier reçu le 13 novembre 2025
- M. COMPAIN Didier, riverain du CR 187, courrier reçu le 8 juin 2026

Ces administrés sollicitent la cession par la commune :

- D'une portion du chemin rural n°219 situé au lieu-dit La Villabonnais (M. LEFRANT Mickaël et Mme SAMSON Estelle)
- D'une portion du chemin rural n° 219 situé au lieu-dit La Villabonnais (M. MARTIN Benoît et Mme DELANGLE Valérie)
- d'une portion du chemin rural n°182 située au lieu-dit la Basse Hussonnais (M. Fabrice GAVREL)
- du chemin rural n°187 au lieu-dit Le Gendril (M. COMPAIN Didier)

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.
M. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer l'enquête publique préalable et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260615-D2026_06_83-DE

M. Benoît MARTIN ne prend pas part au vote.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, ***à l'unanimité***, **DÉCIDE** :

- DE PROCEDER à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural 187 et à une portion des chemins ruraux 182 et 219, en application de l'article L 161 10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ces dossiers

Fait et délibéré en séance
Le 15/06/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLE
Pour Vilaine

La secrétaire de séance
Christèle CHALOPIN

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État